

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>										59/2015			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	15/09	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-cinq septembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Absents excusés** : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

### Objet : Subvention aux associations

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2015, certaines associations n'avaient pas fourni les justificatifs. Au vu du dossier complet fourni et des animations proposées, ces associations pourraient bénéficier d'une subvention pour l'année 2015.

Associations	Total subv 2014	Demande 2015	Proposition Commission des Finances	Observations et élus quittant la séance car membre de l'association	Vote du Conseil Municipal
Les Potiers de l'Ariège	0.00 €	600.00 €	500.00 €		<b>Unanimité</b> (21 votants)
Association Culturelle	1 000.00 €	1000,00 €	1 000,00 €	Mme le Maire, trésorière de l'association, quitte la séance	<b>Unanimité</b> (20 votants)
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750.00 €	750.00 €	750.00 €		<b>Unanimité</b> (21 votants)
	<b>1 750.00 €</b>	<b>2 350.00 €</b>	<b>2 250.00 €</b>		
OGEC (Ecole St Maurice)	42 552.00 €	Selon charges de fct des écoles	40 109.00 €	Acompte 13 000.00 € versé en juin 2015 ; solde à verser : 27 109.00 €	<b>Majorité</b> (1 abstention : ALBAN M.Françoise)

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,

- **Décide** d'allouer aux associations, pour l'année 2015, les montants tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Nicole QUILLIEN

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

REÇU EN PREFECTURE  
Le 02/10/2015

Application agréée E-legalite.com  
009-210901948-20150925-5902015-DE